

**Direction Qualité Sécurité Environnement**

N/Réf : DQSE/AMB/VL 24-006  
Dossier suivi par Anne-Marie BARRE  
Ligne directe : 02.37.18.48.92  
e-mail : [am.barre@cerib.com](mailto:am.barre@cerib.com)

Épernon, le 15 février 2024

**Objet : Marques NF Éléments de structure linéaires, NF Prédalles et NF Poutrelles en béton armé et précontraint**

Madame, Monsieur,

Lors des comités de certification NF du 25/01/2024, il a été décidé d'autoriser les demandeurs/titulaires à réaliser, pour les contrôles internes sur les matières premières, la mesure d'équivalent de sable ou **l'essai au bleu**.

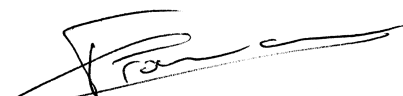
Par conséquent, le tableau relatif au contrôle des matières premières/fournitures, en Section B - § 3/1 des référentiels, est modifié comme suit :

Granulats	Contrôle visuel de la fourniture	Comparaison avec l'aspect usuel pour ce qui est de la granularité, de la forme, des impuretés ou de la pollution	Une fois par semaine de manière inopinée et ce, pour chaque origine et chaque granulats
	Analyse granulométrique et mesure de la teneur en eau <sup>1</sup> Equivalent de sable ou <b>essai au bleu</b> pour le(s) sable(s) utilisé(s) <sup>2</sup>	Évaluer la conformité au fuseau granulaire (établi sur la base de 30 résultats), à la teneur en eau spécifiée et la propreté convenue	À la première livraison d'une nouvelle origine En cas de doute après un contrôle visuel Une fois par semaine <sup>3</sup>

Cette disposition est d'application immédiate et sera prise en compte lors des prochaines révisions des référentiels de certification.

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'adresser vos demandes à [qualite@cerib.com](mailto:qualite@cerib.com).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



**Cédric FRANCOU**  
Le Responsable des Activités de Certification

Destinataires : Titulaires, Membres des Comités de certification, auditeurs